

Les Échos Lauranais

NOVEMBRE
2018



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

■ INONDATION DU 15 OCTOBRE 2018 ■

Contrairement à d'autres communes du département, notre village a subi moins de dégâts grâce, notamment, aux diverses mesures de préventions qui ont été mises en place ces derniers temps (nettoyage des ruisseaux, surveillance du lac, arasage du merlon route d'Aigues-Vives etc.). La municipalité s'est mobilisée à tous les niveaux ; c'est ainsi que dès 21 h le dimanche 14 octobre, les services techniques sont informés de la situation par Julien Brianc en poste au Codis, et placés en alerte.

A 23 h 30, fermeture de la route de Trèbes au croisement de Gibaloux, et mise en sécurité du lac par l'ouverture des deux vannes. Nettoyage des avaloirs. Surveillance active pendant la nuit par les services techniques

Lundi, à 5 h 43, Prédicit (organisme d'information des risques météorologiques) informe le maire de la situation, il est décidé de déclencher le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), et de mobiliser les élus et employés municipaux, ce qui est fait à 6 h après visite du lac et prise de contact avec le chef de corps des sapeurs-pompiers.

Mise en place de la cellule d'hébergement au foyer avec boissons chaudes et couvertures.

7 h : publication sur la situation, fermeture des routes d'Aigues-Vives, Puichéric, Trèbes et pose de barrières à la distillerie, au lotissement du Clos des Oliviers et au stade.

8 h : quelques pompiers et élus font le tour du village pour se rendre compte des besoins.

8 h 30 : situation stabilisée, baisse du niveau de l'eau de ruissellement dans le village ; les divers écarts ont été contactés : pas d'observation à part le hameau de Prat Majou où trois familles ont été durement touchées, Gibaloux où l'on a constaté une coupure de courant et d'eau, compensée par une distribution de bouteilles d'eau, et Buadelle où l'on a recensé un affaissement de terrain et deux arbres qui menaçaient de tomber.

12 h levée du PCS, mais vigilance maintenue au lac.

Dans l'après-midi du 15 octobre, une adjointe s'est rendue sur place à Prat Majou avec les services techniques pour évaluer les besoins et participer au nettoyage, ce qui s'est traduit dans l'urgence par l'apport d'un matelas et du couchage à une famille sinistrée, ainsi que la venue des pompiers pour vider une cave.

Mardi 16 octobre : le maire échange avec les divers services de l'état et du département pour obtenir le classement de Laure

en catastrophe naturelle dans les meilleurs délais et recenser tous les moyens pouvant être mis en place pour aider les sinistrés.

Mercredi 17 : le maire accompagné de Cyril Perez s'est rendu dans les écarts de la commune pour échanger avec la population et faire un état des lieux ; parallèlement, les services techniques se sont déplacés à Prat Majou pour accompagner les sinistrés dans leurs travaux de nettoyage.

Vendredi 19, les Conseillers départementaux, Alain Giniès et Françoise Navarro Estalle ont été reçus en mairie où leur a été remise la liste des dégâts recensés par l'ADT 11 (Agence technique départementale) pour les chemins communaux, et par le Cerema pour les ouvrages d'arts et bâtiments communaux.

Notre rôle ne s'est pas arrêté là, bien au contraire : nous avons

paré au plus pressé en assurant le portage des repas distribués par la banque alimentaire à nos familles sinistrées pendant la semaine, ainsi que des produits de première nécessité.

Une collecte à ensuite été organisée à la mairie pour des dons : vêtements, couvertures, produits d'hygiène, denrées alimentaires, d'entretien, jouets, etc. On peut dire que la solidarité à Laure n'est pas un vain mot, puisque nous avons été submergés de dons comme en témoigne cette photo. Un grand merci à tous... Dès lundi matin 22 octobre, tout a été porté à Carcassonne pour une redistribution plus ciblée.

Parallèlement une urne a recueilli les dons en espèces et chèques à destination de l'association « Aude Solidarité » ; là encore, les lauranais ont répondu « Présents » : 1100 € →



Une aide particulière en produits ménagers et alimentaires a été apportée au village de Puichéric durement touché. Des produits alimentaires et du mobilier ont été acheminés à Aigues-Vives.

Il reste encore des besoins concernant les écoles des villages les plus sinistrés. Contactez Marie Soler la directrice de l'école de Laure au 06 84 51 53 39 qui se chargera de ventiler les dons.



■ DU CÔTÉ DES AGRICULTEURS ET VITICULTEURS ■

Les agriculteurs et particulièrement quelques viticulteurs ont subi de gros dégâts dans leurs caves et leurs vignes.

La procédure dites de « Calamité agricole » concerne les dommages non assurables des exploitants agricoles, à savoir : les dommages aux sols, aux vignes, aux vergers, aux fossés, ainsi que les dommages liés aux récoltes en maraîchage, horticulture, ainsi qu'aux stocks (foin, ruches) non-présent dans des bâtiments. A contrario, les bâtiments, matériels (irrigation, tracteurs, etc.) sont assurables, et donc les agriculteurs doivent se rapprocher pour ces dommages de leurs assureurs dans le cadre de la procédure de « Catastrophe naturelle ».

En étroite concertation avec la Chambre d'agriculture, la procédure calamité agricole sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

– La première étape est le recensement des agriculteurs sinistrés. Pour cela, ils doivent appeler, dans les meilleurs délais le n° vert gratuit suivant : 0 800 08 63 11 ou renvoyez le formulaire ci-joint par courrier ou mail à la Chambre d'Agriculture.

– La deuxième étape consistera en un recensement des dommages au moyen d'un formulaire spécifique, avec une proposition d'expertise de terrain pour les exploitants les plus impactés par des pertes de fonds. Elles seront réalisées par des techniciens de la Chambre d'agriculture mandatés par la DDTM.

– La troisième étape consistera à déposer avant le 31 décembre 2018, un dossier d'indemnisation qui sera disponible dès début novembre.

En parallèle, un dossier de reconnaissance en « Calamité agricole » sera proposé au Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) prévu le 12 décembre et qui est préalable à la prise d'un arrêté ministériel.

QUELQUES NUMÉROS UTILES :

Agglo (cellule de crise) : 04 68 10 55 90 / 04 68 10 55 91

Mail : assistance.inondation@carcassonne-agglo.fr

Assistance entreprises : 04 68 10 36 22

Covaldem (ordures) : 04 68 11 97 00

Aide psychologique : 04 68 25 30 78

L'arrêté de catastrophe naturelle du 17/10/18 (où figure la commune de Laure) et les dossiers d'extrême urgence ont été distribués par le maire avec l'aide de l'Association des Sinistrés de l'Aude et de son président, Francis Villemur.

Un grand merci à tous ceux qui se sont impliqués : membres du PCS, pompiers et bénévoles qui se sont présentés spontanément à la mairie.

Prochainement une réunion aura lieu en mairie, réunissant l'ensemble des acteurs et les personnes intéressées pour faire le point et débattre sur les améliorations à apporter à l'organisation du système mis en place.

AGENDA

SAMEDI 3 NOVEMBRE

Loto des jeunes sapeurs-pompiers 21h au foyer. Les recettes seront reversées aux sinistrés par l'intermédiaire de Aude Solidarité.

DIMANCHE 11 NOVEMBRE

Nous fêtons cette année le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Nous avons l'honneur de recevoir des militaires du 3^e RPIMA de Carcassonne et une unité de parachutistes anglais. Les enfants de l'école participeront à la cérémonie.

Nous vous donnons rendez-vous devant la mairie à 11 h 30 pour le défilé qui nous mènera vers le Monument aux Morts, et qui sera suivi d'un apéritif offert à la population, avant le traditionnel banquet des anciens combattants ouvert à tous.

VENREDI 16 NOVEMBRE

Loto et goûter organisés par les Aînés Ruraux, à 14 h au foyer.

VENREDI 23 ET SAMEDI 24 NOVEMBRE

Atelier, expo et conférence sur l'art textile à travers le monde à l'initiative de l'association Saint Jacques d'Albas. Cette association basée à Laure entretient depuis quelques années un partenariat avec l'école de Laure autour de quelques activités musicales, ludiques et autres.

C'est ainsi que les classes de CM1 et CM2 de Marie Soler participeront à un atelier textile le vendredi 23 novembre dans l'après-midi. Une exposition d'Art Textile aura lieu le samedi 24 novembre à partir de 13h30 au foyer et une conférence sur ce sujet est prévue à 15h30. Entrée libre.

VENREDI 30 NOVEMBRE

Repas de l'amitié dansant organisé par les Aînés ruraux de Laure, à partir de 12 h au foyer ; inscriptions avant le 25 novembre aux : 06 03 56 17 86, 06 85 94 99 74, 06 09 30 95 16.

Animation avec « Menthe à l'eau ». Participation 25 € pour les adhérents, 30 € pour les non-adhérents.

MARDI 4 DÉCEMBRE

Marché de Noël organisé par l'école de Laure à partir de 18 h au foyer. Petite restauration sur place.

31 DÉCEMBRE 2018

Le club des Aînés Ruraux organise le réveillon de la Saint Sylvestre. Retenez bien cette date, nous y reviendrons dans le prochain bulletin.